

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2025-2026

MEMBRES QUI SE SONT RETIRÉ.E.S VOLONTAIREMENT DU TABLEAU AVANT LE 1^{ER} AVRIL

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1092,64 \$	1139,51 \$
Juillet à septembre 75%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	845,62 \$	892,49 \$
Octobre à décembre 50 %	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	594,76 \$	618,20 \$
Janvier à février 25 %	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	347,73 \$	371,17 \$
Mars 10%	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	195,70 \$	195,70 \$

- Les frais de réinscription¹ pour les membres retiré.e.s de façon volontaire du tableau de l'Ordre depuis 5 ans ou moins couvrent la gestion administrative de leur réinscription.
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.

RÉINSCRIPTION APRÈS UN RETRAIT DE 5 ANS ET MOINS – 2025-2026

MEMBRES RADIÉ.E.S ADMINISTRATIVEMENT POUR NON-RENOUVELLEMENT DE LEUR INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPQ ⁴	CIQ ⁵	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	859,42 \$	42,97 \$	85,73 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1313,39 \$	1360,26 \$
Juillet à septembre 75%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	644,57 \$	32,23 \$	64,30 \$	7,63 \$	54,50 \$	35,00 \$	4,40 \$	1066,37 \$	1113,24 \$
Octobre à décembre 50 %	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	429,71 \$	21,49 \$	42,86 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	815,51 \$	838,95 \$
Janvier à février 25 %	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	214,86 \$	10,74 \$	21,43 \$	3,81 \$	27,25 \$	35,00 \$	4,40 \$	568,48 \$	591,92 \$
Mars 10%	242,00 \$	12,10 \$	24,14 \$	85,94 \$	4,30 \$	8,57 \$	0 \$	0 \$	35,00 \$	4,40 \$	416,45 \$	416,45 \$

- Les frais de réinscription¹ varient en fonction de la raison du retrait du tableau de l'Ordre.
- Le montant de la cotisation annuelle² varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : les membres doivent obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à leur situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec](#)
- OPQ⁴ : contribution à l'Office des professions du Québec.
- CIQ⁵ : contribution au Conseil interprofessionnel du Québec.